

DÉPARTEMENT DE LA SOMME
CONSEIL GENERAL
ARCHIVES DEPARTEMENTALES

**Fonds de l'École primaire publique
de Carrépuis**

(1940 - 1960)

91 W

Répertoire numérique détaillé

réalisé par
Charline DESCAMPS, Rédacteur territorial,

sous le contrôle scientifique de
Arnaud ESPEL, Attaché de conservation du patrimoine,

et sous la direction de
Olivier de SOLAN, Conservateur du patrimoine, directeur

Amiens, 2014

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION	3
Communicabilité	4
BIBLIOGRAPHIE	6
RÉPERTOIRE NUMÉRIQUE DÉTAILLÉ	7
École primaire publique de Carrépuis	7
Fréquentation scolaire. – Appel journalier : registres avec listes annuelles d’inscription.	7

INTRODUCTION

Présentation du fonds

Le versement 91 W concerne l'école primaire publique de Carrépuis¹. Il a été versé aux Archives départementales de la Somme le 3 mai 1996, en même temps que le fonds déposé de cette commune.

Ce fonds, composé d'un seul article, renferme des registres d'appel journalier et des listes annuelles d'inscription. On trouve, insérés dans les registres, de nombreux autres documents. Ils sont détaillés dans le corps de l'inventaire.

Les registres concernant les années scolaires 1940-1941, 1958-1959 et 1959-1960 ne sont pas communicables car en mauvais état. Par ailleurs, les années scolaires 1944-1945, 1953-1954 et 1957-1958 sont lacunaires.

Intérêt historique du versement

- **L'école obligatoire**

« *Qui a eu cette idée folle... ?* » : plusieurs hommes politiques se sont préoccupé de l'instruction de la population bien avant le XIXe siècle et c'est Condorcet qui, chargé en 1792 de réformer l'éducation, préconise alors l'enseignement général et gratuit. Cependant, la création de l'école telle que nous la connaissons actuellement est l'œuvre de Jules Ferry, ministre de l'instruction publique, qui grâce à deux lois votées le 16 juin 1881 et le 28 mars 1882 en instaure les trois principes fondamentaux : la gratuité, l'obligation et la laïcité.

- **Le registre d'appel journalier**

C'est au directeur ou à la directrice de l'école de vérifier chaque jour la présence des élèves. Notées sur le registre d'appel journalier, les absences doivent être justifiées par un mot d'excuse des parents. L'article 10 de la loi du 28 mars 1882 en énumère les motifs légitimes : « *maladie de l'enfant, décès d'un membre de la famille ou empêchement résultant d'une difficulté accidentelle de communication* ». Une commission scolaire vérifie les motifs non prévus par la loi, rappelant à l'ordre les parents trop négligents. En cas d'absences

¹ Carrépuis, département de la Somme, arrondissement de Montdidier, canton de Roye.

répétées et sans raison valable, des sanctions sont alors appliquées, selon un barème prévu d'avance.

- **Les absences et leurs motifs**

Oreillons, scarlatine, varicelle, les maladies infantiles rythment la vie des écoliers et représentent les principales causes d'absences.

Pendant l'Occupation, bien que les enfants continuent à vivre, à jouer, à aller à l'école, la guerre modifie tous les aspects de la vie, faisant évoluer les motifs d'absence. Ainsi, le manque de chaussures, les blessures, le décès de l'écolier lui-même ou d'un membre de sa famille apparaissent fréquemment dans les registres entre 1940 et 1944.

Plus tard on note que l'enfant ne se rend pas en classe car ses parents ont besoin de lui pour les travaux des champs, que la maman, alitée, garde sa fille à la maison afin que celle-ci la seconde pour les tâches ménagères ou pour garder un petit frère, il arrive aussi qu'un élève arrête l'école du jour au lendemain sans terminer son année, ayant atteint l'âge de fin d'obligation scolaire.

Communicabilité

Il convient de rappeler qu'aux termes du Code du Patrimoine, les archives publiques sont communicables de plein droit, sauf application de délais spéciaux.

En l'occurrence, le délai applicable est celui de 50 ans, relatif à la vie privée des personnes, la nature des maladies évoquées ne justifie pas l'application du délai relatif au secret médical.

La communicabilité des liasses de ce versement est immédiate.

SOURCES COMPLÉMENTAIRES

1. Archives nationales

- 20040447, Éducation nationale, Direction des écoles, sous-direction de la réglementation et de la gestion des personnels, bureau organisation scolaire, réglementation.
- F 17, Instruction publique.

2. Archives départementales de la Somme

- Sous série 1 T, fonds des établissements scolaires (1800-1940) en particulier :
 - 99 T 397 323 à 397 326 (cotes anciennes) fonds de l'école primaire publique d'Arguel.
 - 99 T 397 327 et 397 328 (cotes anciennes) fonds de l'école primaire publique de Carrépuis.
- Série W :
 - 90 W, fonds de l'école publique primaire d'Arguel.
 - 1163 W, fonds de l'Inspection académique.
 - 1473 W, fonds de l'école publique primaire de Vecquemont.
- Portail documentaire « Mémoires de la Somme » sur le site internet du Conseil général de la Somme, www.archives.somme.fr, onglet « Patrimoine » : plans d'écoles.

3. Archives municipales et communautaires d'Amiens

- R – Instruction publique – Sciences, lettres et arts
 - 1 R – Enseignement.

BIBLIOGRAPHIE

BRIAIS (Bernard) *Aux beaux jours de la communale*, éditions De Borée, 2007, 191 p. **Cote ADS 8°4973.**

DESSAUW (Guy), *Deux siècles d'école communale*, édition Petit à petit, 2007, 174 p. **Cotes ADS 4°2275 .**

ASSOULINE (Pierre), *Le temps de l'encre*, 2008. 127 p. **Cote ADS 4°2270.**

Tabliers et encriers, petite histoire de l'école primaire dans la Somme, catalogue de l'exposition organisée par les Archives départementales de la Somme du 4 avril au 8 juillet 2011. **Cotes ADS BR 3600 / 9.**

RÉPERTOIRE NUMÉRIQUE DÉTAILLÉ

ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DE CARRÉPUIS

91 W 1 **Fréquentation scolaire. – Appel journalier : registres avec listes annuelles d'inscription.** **1940 - 1960**

Les registres d'appel journalier contiennent également des mots d'excuse des parents, des certificats médicaux, des demandes de dérogations, des avertissement suite à contrôle de fréquentation scolaire, de la correspondance de l'instituteur avec l'inspecteur d'académie, des relevés de cotisations de la Mutualité accidents élèves, des récépissés de vente de timbres antituberculeux, des certificats d'adhésion aux œuvres des pupilles de l'école laïque et un procès-verbal d'accident. Les registres sont annuels et concernent les années scolaires suivantes :

- 2 septembre 1940 au 30 juillet 1941.
- 1^{er} octobre 1941 au 13 juillet 1942.
- 2 octobre 1942 au 16 juillet 1943.
- 18 octobre 1943 au 12 juillet 1944.
- 1^{er} octobre 1945 au 13 juillet 1946.
- 1^{er} octobre 1946 au 12 juillet 1947.
- 1^{er} octobre 1947 au 13 juillet 1948.
- 1^{er} octobre 1948 au 13 juillet 1949.
- 1^{er} octobre 1949 au 12 juillet 1950.
- 2 octobre 1950 au 13 juillet 1951.
- 1^{er} octobre 1951 au 12 juillet 1952.
- 1^{er} octobre 1952 au 27 juin 1953.
- 17 septembre 1954 au 13 juillet 1955.
- 1^{er} octobre 1955 au 30 juin 1956.
- 1^{er} octobre 1956 au 13 juillet 1957.
- 1^{er} octobre 1958 au 30 juin 1959.
- 15 septembre 1959 à juillet 1960.